L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 15 JUILLET.

FEUILLETON

LE CRIME DU CAPITAINE.

ROMAN

PAR M. LOUIS REYNAUD.

DEUXIEME PARTIE.

XIX—Suite.

Disant ces mots, Bedleben se rapprocha prudemment du pistolet et du poignard qu'il avait déposé sur une table, comme s'il eût voulu les défendre contre Renée.

—Dussé-je me briser le front contre ces murailles, je saurai vous échapper.

Et Renée parlait avec un calme tel, qu'à son tour Bedleben commença à perdre quelque peu de son assurance. Peu à peu, tout en causant, il avait calculé qu'avant qu'on pût venir au secours de Renée il aurait eu raison d'elle. Mais, dans ses calculs, il n'avait pas prévu qu'elle pouvait aller jusqu'au suicide et lui échapper ainsi.

Alors une idée plus horrible encore traversa son cerveau. Bedleben arracha vivement les embrasses de soie qui retenaient les rideaux et les portières, dont les plis se défirent lourdement, comme pour mieux cacher, mieux étouffer entre les quatre murs de cette chambre l'horrible scène qui se préparait.

—Je vais vous rendre dans l'impossibilité de me résister, s'écria-t-il.

Et, semblable à un sauvage n'écoutant que les coupables désirs qui l'obsédaient, il bondit sur Renée, qui n'avait pas prévu cette inqualifiable agression, prit dans ses mains robustes les mains de la jeune fille et lui dit:

—Vous serez à moi avant de vous tuer. Surtout ne criez pas; ne m'obligez pas à quitter cette chambre; sinon, dans deux heures, votre père sera mis en état d'arrestation.

—Infâme! murmura Renée.

Elle tenta un suprême effort: il fut vain. Comme un lis brisé, son front se courba et tout son corps se plia sur le bras de Bedleben. Il n'avait pas prévu cet évanouissement. Il se roidit sous le fardeau qui pesait sur ses bras, et faisant quelques pas, atteignit un fauteuil où il posa Renée sans connaissance.

Il respira, essuyant son front, jeta un regard autour de soi. Il était bien seul, seul avec cette enfant chaste, dont la résistance l'eût lassé, si ses forces n'eussent été soudain trahies. Elle était pâle, mais combien adorable et séduisante la rendait cette pâleur! Aux soubresauts de la poitrine, on devinait la vie. Mais, aux yeux fermés, on devinait l'impuissance. Les bras étaient étendus au long du corps, et au bout des bras on voyait les mains mignonnes, glacées, roidies dans une crispation involontaire.

Que se passa-t-il dans la cervelle de cet homme? Il était rouge. Le sang montait à ses yeux. Ses tempes avaient des battements irréguliers, mais violents. Soudain il s'agenouilla, et ses lèvres brûlantes s'approchèrent des mains froides de Renée. Il n'eût pas le temps d'y déposer un baiser. Un bruit se fit. Il se retourna et soudain se leva brusquement. Ce qu'il voyait était épouvantable. La folle, Mme Sophie, se tenait devant lui. Sa main droite brandissait le pistolet du prince, sa main gauche le poignard. Tandis qu'il violentait Renée, la folle était entrée par la petite porte, placée près de la cheminée.

Sur une table, elle avait vu le pistolet, le poignard que Bedleben venait d'y déposer. Elle s'en était emparée, et maintenant cette femme sans raison apparaissait terrible au misérable, grandie de cent coudées, implacable vengeresse.

Un homme possédant son sang-froid eût levé les épaules et se fût joué de ce danger. Pour le conjurer, il suffisait de s'accroupir brusquement, de saisir la folle par les jambes, de la renverser et de lui arracher les armes qui la rendaient redoutable. Mais le sang-froid manquait à Bedleben. Il ne sut rien faire que reculer. La folle avança sur lui.

Avec le pistolet, elle le visait, le doigt sur la détente. Il voulut crier; sa voix expira dans sa gorge. Il voulut agiter les bras; ses bras semblaient paralysés. Il tomba sur ses genoux, aveuglé par la peur immense qui venait de s'emparer de lui, de telle sorte que, sans rencontrer de résistance, la folle, avec une perspicacité inouïe, combinant dans ce suprême effort les rancunes, les rages, les haines amassées depuis dix ans dans son cœur contre celui qui l'avait tant fait souffrir, posa le canon du pistolet sur le front du prince.

Il sentit le froid de l'acier, frissonna, ferma les yeux. Une détonation se fit entendre, il roula sur le sol, tandis que la folle, poussant un formidable éclat de rire, se mettait à danser, à jongler avec les armes dont elle venait de se servir.

Bedleben se releva, le front ensanglanté, n'y voyant plus, mais sentant dans son cerveau broyé d'intolérables douleurs. Un cri se fit entendre. C'était Renée. Elle reprenait connaissance, et le premier spectacle qui frappait ses yeux était ce personnage sanglant qui tournait sur lui-même, qui hurlait de rage et de douleur. La porte s'ouvrit, Alexis entra suivi de Lisbeth. Ils avaient entendu du bruit, des cris. Ils étaient accourus. Bedleben eut le courage d'aller à eux, et désignant la folle.

—Elle m'a tué! s'écria-t-il.

—Elle m'a sauvée! répondit faiblement Renée. Il fallait un miracle. Dieu vient de l'accomplir!

Puis, toujours compatissante, elle s'avança vers Bedleben qui tombait dans un fauteuil. Lisbeth s'empressa, avec sa maîtresse, autour de lui, tandis que le mongik, enlevant la folle dans ses bras vigoureux, l'entraînait dans son appartement, où il l'enferma, après l'avoir désarmée, pour revenir dans la chambre où le drame venait de s'accomplir.

XX

La vie tenait durement dans le corps de Bedleben. Non seulement elle ne l'abandonnait pas, mais encore il conservait la force de parler. Obéissant à un sentiment de compassion presque héroïque, après la conduite criminelle du prince, Renée et Lisbeth lui prodiguaient des soins. En attendant un médecin mandé en toute hâte, elles avaient, à l'aide d'une compresse, fermé la plaie béante au front du misérable et arrêté le sang qui en coulait. Il gémissait, car, quelle que fût son énergie, la souffrance qu'il subissait était plus forte encore. De temps en temps, il ouvrait les yeux; mais il ne pouvait supporter la lumière des bougies qui éclairaient la chambre et ses paupières se fermaient presque aussitôt. Il voyait cependant Renée et Lisbeth; il les sentait à ses côtés.

—Malgré le mal que je vous ai fait, vous me donnez des soins? fit-il tout à coup en s'adressant à la jeune fille.

Elle ne répondit pas.

—Je ne vous en ai aucune reconnaissance, reprit-il, car je devine sous l'empire de quels sentiments vous agissez.

—Mlle Renée n'obéit qu'à la pitié que vous lui inspirez, s'écria Lisbeth.

—Paix, la vieille! répliqua brusquement le blessé, je parle à votre maîtresse, et non à vous, et je dis qu'elle cherche à m'amadouer.

—Dans quel but? demanda vivement Renée.

—Je n'ai plus que quelques heures à vivre et vous vous en réjouissez. Seulement, vous comprenez que je peux mourir encore avant de mourir et cela vous effraye.

—Je ne vous comprends pas, monsieur!

—Allons donc! à d'autres! Vous me comprenez fort bien et vous vous dites que ce serait bien dommage pour vous si, au moment où je vais vous débarrasser de moi, je détruisais tout le bonheur que vous attendez maintenant. Si je me trouvais en présence de votre beau Daniel, si je lui disais tout ce que je sais....

Renée pâlit. Le prince ne se trompait pas. En ce moment, ce qu'elle redoutait surtout, c'était que Daniel entrât, et que le prince, afin de se venger avant d'expirer et de creuser un abîme entre les jeunes fiancés, racontât au fils du comte de Maldrée la part que M. de Brunkart avait eue dans la mort de son père.

—Vous ne ferez pas cela, dit-elle avec une assurance qui cachait mal son trouble.

—Je le ferai, au contraire, si je le peux. Pour qui me prenez-vous donc? Vous avez donc pensé que, frappé à mort, par votre faute, je passerais tout simplement de vie à trépas en vous laissant la place libre! Ah! vraiment! Mais la pensée que vous pourrez être à cet homme me désespère, m'enrage au point de me faire regretter de n'avoir plus la force de vous tuer ou de le tuer, lui.

Disant ces mots, le prince se souleva sur son fauteuil. Renée recula épouvantée.

—Oh! je ne vous frapperai pas! reprit Bedleben, dont la tête retomba lourdement contre le dossier du fauteuil. L'envie ne me manque pas.... mais le courage. Et puis, je ne veux pas dissiper mes dernières forces, afin de pouvoir parler à M. de Maldrée.

—Mais il n'est pas ici!

—Il va venir. Seriez-vous aussi troublée que cela?

—Nullement. Il voudra voir la victime de Mme Sophie.

Comme il terminait sa phrase, la porte s'ouvrit. Renée fut saisie d'un frisson d'effroi, tandis qu'un sourire apparaissait sur la face blême de Bedleben. Daniel entrait suivi de Jabin. Renée regarda son fiancé, le blessé, puis demeura un instant irrésolue, ne sachant, en ce péril extrême, à quel parti s'arrêter. Tout à coup elle s'élança vers Daniel, au venait d'apprendre, de la bouche d'Alexis, le drame dont la maison était le théâtre.

—Daniel! dit-elle, protégez-moi contre cet homme. Entraînez-moi loin d'ici. Il va paraître devant Dieu dont la main l'a frappé pour me sauver, et cependant il a la menace sur les lèvres. Il veut, avant de mourir, jeter la défiance entre nous, vous irriter contre moi, en répétant je ne sais quelle odieuse calomnie.

Bedleben n'avait pas prévu que Renée s'y prendrait de la sorte pour rendre vaines ses révélations. La rage mordit son cœur.

—Soyez sans crainte, amie, dit tendrement Daniel à sa fiancée, je n'entendrai

pas cet homme, et si ses paroles arrivaient jusqu'à moi, je refuserais d'y croire.

—Quoi! s'écria Bedleben, même si je vous disais....

Mais il ne put achever. L'effort qu'il venait de faire était trop violent. Ses yeux se fermèrent et sa langue demeura paralysée dans sa bouche.

—Ah! Dieu les sauve! murmura Renée.

Elle s'agenouilla et pria silencieusement pour celui qui lui avait fait tant de mal. Bedleben ne reprit pas connaissance. Lorsque le médecin arriva, celui qui de son vrai nom s'appelait Ivan Sousine était mort.

Alors Renée raconta à Daniel la tentative criminelle dont elle avait été l'objet. Au récit des dangers qu'elle venait de courir, le jeune homme la pressa entre ses bras, et cette étreinte, la première dont ils pouvaient goûter la douceur sans crainte, apaisa leur émotion.

Le même soir, un commissaire de police se présenta. Prévenu de ce qui s'était passé, il venait procéder à une enquête.

(La fin à demain.)

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	[illegible]	
Réassurance, rabais, dépenses, etc	[illegible]	
Total de l'actif		[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg, Geo. [illegible], F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, M. Hecht, S. L. Kohn, J. M. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. [illegible], Louis Schwartz, M. Frank, F. Rickert, [illegible], H. R. Gogreve, F. Beder, J. B. Wildermann

---

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:		
Incendies	[illegible]	
Mer	37,[illegible] 14	
Rivières	[illegible]	
	$157,[illegible]	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	16,[illegible] 77	
	214,157 74	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	15,745 60	
		$198,442 74
Payé, pertes par l'incendie	61,[illegible] 47	
Payé, pertes sur mer	11,[illegible] 14	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
	[illegible]	
Payé, réduction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurance	[illegible]	
Payé, primes remboursées	[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, dépenses annuelles	[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
	144,[illegible]	
En moins, profits et pertes et intérêt	[illegible]	
		181,[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
ACTIF.		
Billets à recevoir	[illegible]	
Meubles	[illegible]	
Actions Harbor Boat	[illegible]	
Bons de la ville	[illegible]	
Effets en voie de recouvrement, net	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
		[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,[illegible]
Sur les risques d'incendie	80,[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,[illegible]	
Sur les risques de rivières	6,[illegible]	
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,[illegible]	
Sur les risques maritimes	6,[illegible]	
Sur les risques de rivières	1,[illegible]	
Moins cent remis aux as	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Primes retournées	[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	[illegible]	
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		[illegible]
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]	
Prêts sur gages	[illegible]	
Effets pour primes à courte échéance	[illegible]	
Actions de banque et autres actions	[illegible]	
Biens fonciers	[illegible]	
Primes en voie de perception	[illegible]	
En banque	[illegible]	
Total de l'actif		[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 12 mai 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public, No. 16, rue Gravier.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 11 juillet 1874.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 9 HEURES DU MATIN A MIDI jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

G. W. RINGGOLD, Maître de Poste.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

WASHINGTON, [illegible]

VILLE-DE-PARIS, [illegible]

LAFAYETTE, [illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, [illegible] New York.

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

[illegible]

STATE OF LOUISIANA, [illegible]

STATE OF MINNESOTA, [illegible]

STATE OF ALABAMA, [illegible]

STATE OF VIRGINIA, [illegible]

STATE OF PENNSYLVANIA, [illegible]

STATE OF GEORGIA, [illegible]

STATE OF NEVADA, STATE OF FLORIDA, STATE OF INDIANA [illegible]

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement. Le steamer STATE OF MINNESOTA. [illegible]

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés: [illegible]

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 20 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

[illegible]

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

[illegible]

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

[illegible]

WILLIAM RUPERTI & Cie.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES.

Le steamer CORTES, [illegible], partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 18 juillet, à 8 h. A. M. Passage [illegible]

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, [illegible]

M. PH. MACHET, [illegible]

WILLIAM GIRARD, [illegible]

J. LANDREAU, [illegible]

GEO. L. MAYER, [illegible]

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

[illegible]

AUX MAITRES DE POSTE.

[illegible]

ACHETEZ VOS

CIGARES, CIGARETTES & TABACS

Chez ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet,

P. O. Box 874. NOUVELLE-ORLEANS.

VAPEURS.

[illegible]

Excursions du Dimanche et du Mercredi. [illegible]

OPELOUSAS. [illegible]

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY, Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

LLOYD R. COLEMAN, Président. JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans. [illegible] CHAS. A. AUDEY, Notaire Public.

DIRECTEURS. [illegible]

Germania Insurance Company.

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé [illegible]

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

FRED. DEL BONDIO, Président.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE. [illegible]

LIGNE DE MOBILE. [illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago. [illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain. [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

CHARTE.

États-Unis d'Amérique, ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

[illegible] THE LABORING HOMESTEAD AND CO-OPERATIVE ASSOCIATION OF LOUISIANA. [illegible]

Charte Amendée DE LA New-Orleans Mutual Insurance Company

(Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans) actuellement la New-Orleans Insurance Co.

[illegible]

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique, ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] THE ST. MAURICE MUTUAL AID ASSOCIATION (BARRACKS AND VERSAILLES) [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]